

## Préliminaires

CONFERENCE COPARRAINEE PAR LE FMI, LE BCBS ET MFW4A

**OPERATIONS BANCAIRES TRANSFRONTALIERES ET REFORMES REGLEMENTAIRES :  
QUELS ENSEIGNEMENTS PEUT TIRER L'AFRIQUE DE L'EXPERIENCE INTERNATIONALE ?**

MAURICE, INSTITUT DE FORMATION POUR L'AFRIQUE DU FMI

1<sup>ER</sup>-2 FEVRIER 2017

**Mercredi 1<sup>er</sup> février 2017**

---

13h30 – 13h45 : **Accueil**, Gouverneur Rameswurlall Basant Roi, Banque de Maurice

13h45 – 14h15 : **Discours liminaire : « Opérations bancaires transfrontalières en Afrique : cerner les enjeux stratégiques »**, Mme Christine Lagarde, Directrice générale du FMI (public et presse)

14h15 – 14h40 : Pause-café

14h40 – 16h10 : **Session I : La coopération en termes de surveillance transfrontalière en Afrique**

*Des efforts significatifs ont déjà été réalisés pour améliorer la coopération transfrontalière en Afrique subsaharienne et renforcer la surveillance des groupes bancaires panafricains. Toutefois, nombreux défis demeurent. Cette session dressera le bilan des progrès réalisés et recueillera les points de vue des autorités sur les principaux défis auxquels elles sont confrontées. Elle fera également le point sur l'état de la coopération avec d'autres superviseurs, y inclus les superviseurs de la société mère de banques internationales opérant en Afrique.*

**Présentation :** *Mise à jour des conclusions de l'étude sur le rôle croissant des banques panafricaines et ses implications pour l'intégration financière en Afrique*

**Participants :**

Gouverneur Patrick Njoroge, Banque Centrale du Kenya  
Gouverneur Denny Kalyalya, Banque de Zambie  
Gouverneur Rogerio Zandamela, Banco de Moçambique  
M. Abderahim Bouazza, Directeur Général, Banque al Maghrib

**Modératrice :** Anne-Marie Gulde-Wolf, Directrice adjointe, Département Afrique, FMI

16h10 – 16h25 : **Session de questions-réponses**

16h25 – 17h55 : **Session II : Les perspectives du secteur privé sur les opérations bancaires panafricaines**

*Cette session permettra aux participants d'exprimer leur point de vue sur le potentiel du marché financier africain ainsi que de leur stratégies et modèles de développement comparatifs transfrontaliers. Elle sera finalement l'occasion d'entendre le point de vue du*

*secteur privé concernant les efforts en cours pour renforcer les cadres de la réglementation et de la surveillance prudentielle en Afrique.*

**Participants :**

M. Ade Ayeyemi, PDG du groupe Ecobank  
M. Brahim Benjelloun, PDG du Groupe, Banque Marocaine de Commerce  
Extérieur  
M. J. Gilbert Gnany, Chef de la Stratégie et directeur, Mauritius Commercial  
Bank  
M. Charles Mudiwa, PDG, Banque Stanbic, Zambie

**Modératrice :** Mme Ratna Sahay, Directrice adjointe Département monétaire et des marchés de capitaux, FMI

17h55 – 18h10 : **Session de questions-réponses**

**19h30 :** **Réception/Dîner** offert par Effie Psalida, Directeur de l'IFA

**Mots de bienvenu par Mme. Christine Lagarde, Directrice générale du FMI**

## Jeudi 2 février 2017

---

9h00 – 9h30 : **Discours liminaire : « Résolution de banques transfrontalières – leçons des crises bancaires nordique et européenne »**, M. Stefan Ingves, Président du comité de Bâle sur la supervision bancaire et gouverneur de la Sveriges Riksbank.

9h30 – 9h45 : **Intervenant** : M. Kuben Naidoo, Vice-Gouverneur, SARB

9h45 – 10h00 : **Session de questions-réponses**

10h00 – 11h15 : **Session III : L'expérience européenne et internationale en termes de réglementation, de supervision, et de résolution de banques transfrontalières**

*L'expérience européenne émanant de la crise financière mondiale a clairement démontré la nécessité d'accords sur la coopération transfrontalière efficace et sur la résolution bancaire. La résolution des institutions financières transfrontalières a occasionné des interventions ad-hoc coûteuses ainsi que des tensions liées à des priorités nationales différentes. Il a fallu adopter une approche supranationale afin de préserver la stabilité financière. Cette session passera en revue les arguments en faveur de cadres communs de supervision et de résolution bancaire impliquant les autorités des pays mères et d'accueil, la feuille de route pour y parvenir, et les exemples en la matière. Elle reviendra aussi sur les meilleures pratiques internationales en matière de cadres de supervision pour les sociétés de portefeuille bancaire, une problématique essentielle dans le contexte bancaire panafricain, et mettra en avant les leçons à tirer des difficultés de la mise en œuvre de ces pratiques dans le contexte Africain, souvent caractérisé par un manque de moyens.*

### **Participants :**

M. Lyndon Nelson, PDG adjoint, Réglementation et Surveillance Risque, Autorité de régulation prudentielle, Royaume-Uni

M. Neil Esho, Secrétaire général adjoint, Comité de Bâle

Mme. Julie Dickson, membre du conseil du mécanisme unique de supervision, BCE

M. Bertrand Peyret, Directeur de la supervision, ACPR, Banque de France

**Modérateur** : M. Nigel Jenkinson, Directeur assistant, Département monétaires et des marchés de capitaux, FMI

11h15 – 11h30 : **Session de questions-réponses**

11h30 – 11h45 : Pause-café

11h45 – 13h00 : **Session IV : Principales conclusions sur les opérations bancaires transfrontalières et la feuille de route pour arriver à une supervision efficace des banques panafricaines**

*Cette session dressera le bilan des échanges au sujet des opérations bancaires transfrontalières et des leçons de l'expérience européenne, plaçant cette conférence dans le contexte plus large des efforts en cours pour garantir la stabilité financière et privilégier une croissance soutenue en Afrique. Elle soulignera la priorité qu'il faudra donner au renforcement de la supervision consolidée et d'une coopération transfrontalière efficace en Afrique. Elle recommandera que ces efforts soient poursuivis sous l'égide de l'Association des banques centrales africaines.*

**Participants :**

Gouverneur Godwin Emefiele, Banque centrale du Nigéria, Président, AACB  
Gouverneur Tiémoko Meyliet Koné, BCEAO  
M. Kuben Naidoo, Vice-gouverneur, SARB.

**Modérateur :** M. Abebe A. Selassie, Directeur, Département Afrique, FMI

13h00 – 13h15 : **Session de questions-réponses**

13h15 **Déjeuner de clôture**

**OPERATIONS BANCAIRES TRANSFRONTALIÈRES ET REFORMES REGLEMENTAIRES :  
QUELS ENSEIGNEMENTS L'AFRIQUE PEUT-ELLE TIRER DE L'EXPERIENCE INTERNATIONALE ?**

*Maurice, Institut de formation pour l'Afrique du FMI, 1<sup>er</sup>-2 février 2017*

Les opérations bancaires transfrontalières constituent une caractéristique de plus en plus importante du paysage financier africain. Les banques panafricaines sont devenues systémiques dans de nombreuses juridictions, remplaçant parfois le rôle des banques européennes traditionnelles. Le développement de ces banques à travers le continent apporte de nombreux avantages aux pays qui les accueillent mais génère également de nouveaux défis qui ne seront relevés qu'au prix d'un renforcement significatif de la réglementation et la supervision ainsi que d'une meilleure coopération transfrontalière, tous deux nécessaires pour gérer les risques de contagion. Les superviseurs d'Afrique ont commencé à renforcer leur collaboration professionnelle et leurs activités conjointes avec leurs confrères mais beaucoup reste à faire. Ces efforts interviennent dans un contexte où les réformes internationales en termes de réglementation bancaire avancent, mais où persistent certaines inquiétudes vis-à-vis des contraintes de capacité de supervision en Afrique. Par ailleurs, il est important que les préoccupations africaines soient plus audibles sur la scène internationale. L'objectif de cette conférence est de fournir aux autorités africaines l'opportunité de discuter des enseignements tirés de ce qui s'est passé en Europe, notamment durant la crise financière internationale. Cet échange permettra également aux parties prenantes de dresser le bilan des progrès réalisés pour encourager la coopération transfrontalière en Afrique et de prévoir les efforts à fournir pour renforcer les plans de supervision et de résolution de banques panafricaines.

L'ouverture de cette conférence et le discours liminaire de Mme Lagarde, qui sera public, seront suivies par quatre sessions respectant les règles de « Chatham House ». Cela encouragera des échanges francs sur l'état des dispositions en matière de supervision prudentielle et les défis qui leur sont posés.

Ces sessions traiteront des thèmes suivants

**Session I: La coopération en termes de supervision transfrontalière en Afrique.** Des efforts significatifs ont déjà été réalisés pour encourager la coopération transfrontalière et renforcer la supervision des groupes bancaires panafricains. Malgré cela, il reste une marge de progression dans plusieurs domaines: la disponibilité des données, l'harmonisation des pratiques de réglementation et de supervision, la fréquence des inspections conjointes, la présence de haut-responsables dans les collèges de supervision, la préparation de plans B pour faire face aux situations d'urgence. Quel est le point de vue des autorités concernées sur ces défis, sur l'état de leur coopération avec les superviseurs d'autres pays d'accueil et avec les superviseurs mères des filières de banques internationales opérant dans leur pays? Comment considèrent-ils la représentation régionale au sein des collèges de supervision des banques internationales? Que pensent-ils de la mise en place de groupes dédiés à la gestion des crises et de plans de résolution pour chaque groupe bancaire panafricain?

**Session II: Les perspectives du secteur privé sur les opérations bancaires panafricaines.**

Les groupes bancaires panafricains utilisent des modèles très différents en ce qui concerne les opérations sur le sol national ou transfrontalières, leur stratégie de développement, et leur orientation commerciale. Les banques panafricaines pourraient être très bénéfiques pour les pays qui les accueillent, pas seulement en promouvant l'innovation et en proposant un large éventail de services, mais aussi en recueillant de meilleures données locales – des données qui permettent d'évaluer les risques de manière plus précise. A la suite de la crise financière mondiale, elles ont également contribué à atténuer les effets du désendettement des banques européennes en jouant un rôle important à la tête des programmes de financement syndiqués pour le développement des infrastructures. Etant donné leur volonté de tenir un rôle majeur dans le développement en Afrique et de l'importance qu'ils accordent à leur réputation, les groupes bancaires privés pourraient soutenir stratégiquement un renforcement des cadres prudentiels, dont l'objectif est d'atténuer toute contagion transfrontalière, et ce malgré les coûts que génère la mise en place d'un volume de fonds propres et de liquidité adéquates. Ils sont également susceptibles de soutenir un effort appuyé visant à harmoniser les cadres réglementaires et de supervision des différents continents, dans le but de réduire les coûts relatifs aux exigences de rapports multiples. Ils pourraient aussi réclamer que les règles du jeu deviennent plus équitables en ce qui concerne les avantages fiscaux dont bénéficient certains de leurs concurrents et que les normes relatives à la conduite des activités de supervision soient plus strictes.

**Session III: L'expérience européenne et internationale en termes de réglementation, de supervision, et de résolution de banques transfrontalières.** La crise financière mondiale a touché l'Europe à un moment où les marchés financiers européens avaient déjà considérablement avancé en termes d'intégration. La crise a montré qu'il était nécessaire d'avoir un cadre de supervision supranational pour préserver la stabilité financière de la région. Cette session passera en revue les arguments en faveur d'un cadre commun de supervision et de résolution bancaire, la feuille de route qu'il impose et les expériences existantes en la matière. Elle examinera également différents modèles pour la supervision des sociétés de portefeuille bancaire ainsi que les expériences opérationnelles relatives à leur supervision transfrontalière. Elle présentera par ailleurs les résultats d'une étude sur les meilleures pratiques à l'échelle internationale et sur les cadres légaux et de supervision pour les sociétés de portefeuille bancaire. Enfin, cette session émettra des propositions pour les banques panafricaines, en prenant en considération leurs contraintes opérationnelles et institutionnelles.